

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

**LE 3 OCTOBRE 2011**

***Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***, tenue le 3 octobre 2011, 19 h, à la salle du Centre communautaire Louis-Renaud, situé au 270, route du Canton, à Brownsburg-Chatham; lieu autorisé par la résolution numéro 10-05-170.

Sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Siège numéro 1 : Paule Clotteau  
Siège numéro 2 : Louis Quevillon  
Siège numéro 3 : André McNicoll  
Siège numéro 4 : Serge Riendeau  
Siège numéro 5 : Richard Boyer  
Siège numéro 6 : Jean-Claude Lalonde

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Georges Dinel.

Est également présent :

Monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

## ***MOMENT DE RÉFLEXION***

Un moment de réflexion est demandé par monsieur le Maire Georges Dinel.

## ***OUVERTURE DE LA SÉANCE***

La séance est ouverte à 19 h par Monsieur le Maire, Georges Dinel, référant à l'ordre du jour.

- 1. Moment de réflexion***
- 2. Ouverture de la séance***
- 3. Adoption de l'ordre du jour***
- 4. Période de questions :*** De 19 h à 19h10  
Environ 30 personnes étaient présentes dans la salle des délibérations.
- 5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011.***
- 6. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2011***

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

7. ***Adoption du Journal des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de septembre 2011.***
8. ***Dépôt par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim des rapports suivants :***
  - Liste des comptes autorisés et payés en date du 28 septembre 2011
  - Rapport budgétaire préliminaire en date du 28 septembre 2011
  - Rapport mensuel du Service de l'urbanisme, incluant les demandes de lotissement et les demandes de certificats d'autorisation en cours  
*Valeur au cours du mois de septembre 2011 : 1 151 512 \$*  
*Valeur cumulative pour l'année 2011 : 8 953 345 \$*
  - Procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) du 15 septembre 2011
  - Rapport mensuel du Service de sécurité incendie pour le mois de septembre 2011
    - 7 *interventions*
    - 3 *interventions (entraide)*
  - Registre mensuel comparatif du site de matériaux secs

### **GESTION ET ADMINISTRATION**

- G.1** Nomination d'un maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2011 et janvier, février 2012
- G.2** Approbation du résultat du financement des règlements d'emprunts - Résolution de courte échéance - Résultat du financement des règlements d'emprunts numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010.- Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- G.3** Résolution de concordance - Résultat du financement des règlements d'emprunts numéros : numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010. – Mandat de signatures
- G.4** Résolution de courte échéance - Résultat du financement des règlements d'emprunts numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- G.5** Résolution prolongation - Règlements d'emprunts numéros : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006 et 111-2006
- G.6** Renouvellement pour un (1) an – Assurances collectives – Autorisation et mandat de signature
- G.7** Avis de motion : Adoption du règlement numéro 157-03-2011 modifiant le règlement numéro 157-2010 ayant pour objet la délégation d'autorisation de dépenses
- G.8** Nomination d'un (1) représentant de la Ville à la Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes ainsi que d'un (1) substitut
- G.9** Nomination d'un (1) substitut du maire au conseil de la MRC d'Argenteuil
- G.10** Dossier « Perception de taxes » - Autorisation de procéder à la vente pour non paiement de taxes et nomination d'un représentant de la Ville pour acquérir des immeubles, le cas échéant, lors de ladite vente – Date prévue : le 23 novembre 2011
- G.11** Demande d'autorisation pour la tenue de la Guignolée 2011 – Secteur « Brownsburg »

### **RESSOURCES HUMAINES**

- G.12** Entériner l'embauche de monsieur Marc Cousineau, à titre de préposé au prêt à la Bibliothèque municipale – Poste temporaire

### **LOISIRS & CULTURES**

- L.1** Autorisation d'embauche de deux (2) surveillants de patinoires pour un total de 46 heures par semaine

### **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

- U.1** Adoption du Règlement sur les usages conditionnels numéro 181-2011
- U.2** Avis de motion : Règlement numéro 058-03-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville Cv-224

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- U.3** Projet de Règlement numéro 058-03-2011 amendant le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, afin de permettre un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville Cv-224
- U.4** Renouvellement du mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- U.5** Demande de dérogation mineure DM-2011-012 – 518, rue Saint-Patrick – monsieur Jacques Robertson
- U.6** Demande de dérogation mineure DM-2011-013 – 304, rue Elmwood – madame Louise Lavoie
- U.7** Demande de dérogation mineure DM-2011-014 – 6, rue Cadieux – monsieur Jean-Guy Courcy
- U.8** Demande de dérogation mineure DM-2011-015 – 105, chemin du Ruisseau – monsieur Michel Robillard
- U.9** Demande de changement de zonage – Permettre la disposition spéciale d'un usage additionnel au commerce dans la zone centre-ville Cv-224 – monsieur Jean-Pol Kicinski et madame Jacinthe Joly
- U.10** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00018 – Subdivision du lot 336-4 du cadastre du canton de Chatham
- U.11** Cession pour frais de parcs et terrains de jeux – Demande de permis de lotissement numéro 2011-00019 – Subdivision du lot 985-192 du cadastre du canton de Chatham
- U.12** Demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre la subdivision et l'aliénation d'une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham situé sur le chemin de la Rivière-du-Nord

### **TRAVAUX PUBLICS (Équipements et infrastructures (hygiène du milieu))**

- T.P.1** Dossier « Chemin Vokey » - Renouvellement de contrat de déneigement, le cas échéant – Autorisation et mandat de signatures

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

- T.P.2** Autorisation de paiement – Honoraires professionnels – Plans et devis – Réfection des stations de pompage 1 et 2
- T.P.3** Autorisation de mandat pour procéder au nettoyage de toutes les lignes d'égout sur le territoire desservi de la Ville de Brownsburg-Chatham

### **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- I.1** Autorisation d'achat d'équipements divers à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un Parc de véhicules

**9. Correspondance**

**10. Dossiers des membres du Conseil municipal**

**11. Varia**

**12. 2<sup>ième</sup> période de questions**

**13. Levée de la séance**

**11-10-274**

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'ajouter trois (3) items à l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE les sujets suivants soient ajoutés à l'ordre du jour, à savoir :

- G.11.1** Avis de motion: Adoption du règlement numéro 179-01-2011, modifiant le règlement numéro 179-2011, décrétant une dépense et un emprunt au montant de 2 400 000 \$, aux réseaux d'aqueduc et d'égout et l'installation de borne sèche, l'agrandissement et la mise aux normes de la capacité du réservoir d'eau potable, la mise aux normes des stations de pompage #1 et #2 tels que programmés dans le Programme Triennal d'Immobilisation (PTI) 2011-2012-2013, adopté par la résolution numéro 09-12-514 du Conseil municipal, le 21 décembre 2010.

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**G.13** Demande d'un congé sans solde – Monsieur Stéphane Dicaire ;

**T.P.4** Avis de motion : Adoption du règlement numéro \_\_\_\_-2011 concernant le déneigement du chemin des Épinettes

QUE l'ordre du jour soit et est adopté avec les modifications apportées.

Adoptée à l'unanimité

***PÉRIODE DE QUESTIONS***

*De à 19 h à 19h10 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Diné, leur répond.*

**11-10-275      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 SEPTEMBRE 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 septembre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-276      ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2011.**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 septembre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 septembre 2011 soit et est adopté.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-10-277      ADOPTION DU JOURNAL DES COMPTES À PAYER  
PAR FOURNISSEURS AU FONDS D'ADMINISTRATION  
POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance des documents transmis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham approuve la liste des comptes à payer par fournisseurs au fonds d'administration pour le mois de septembre 2011 au montant de 79 622,87 \$.

QUE ces documents fassent partie intégrante du procès-verbal comme s'il était ici au long reproduit.

Adoptée à l'unanimité

**GESTION ET ADMINISTRATION**

**11-10-278      NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LES  
MOIS DE NOVEMBRE, DÉCEMBRE 2011 ET JANVIER,  
FÉVRIER 2012**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 56 de la *Loi sur les Cités et Villes*, le Conseil municipal doit désigner, tous les quatre (4) mois, un conseiller comme maire suppléant ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant doit être très disponible pour participer aux différents comités de travail de façon à être au courant des dossiers en cours ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham désigne madame la conseillère Paule Blain Clotteau, à titre de maire suppléant pour les mois de novembre, décembre 2011 et janvier, février 2012.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

11-10-279

**APPROBATION DU RÉSULTAT DU FINANCEMENT  
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS - RÉOLUTION DE  
COURTE ÉCHÉANCE - RÉSULTAT DU FINANCEMENT  
DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS : 089-  
2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-  
2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010  
ET 162-2010.- ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION  
D'OBLIGATIONS À LA SUITE DES DEMANDES DE  
SOUMISSIONS PUBLIQUES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010, la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 octobre 2011, au montant de 6 743 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de cette demande, la Ville de Brownsburg-Chatham a reçu les soumissions détaillées ci-dessous :

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
Financière Banque nationale inc.	98,70300\$	524 000\$	1,50%	2012	3,15641%
		541 000\$	1,75%	2013	
		541 000\$	2,00%	2014	
		559 000\$	2,50%	2015	
		4 578 000\$	3,00%	2016	
Valeurs Mobilières Desjardins inc.	98,02000\$	524 000\$	1,50%	2012	3,33414%
		541 000\$	1,75%	2013	
		541 000\$	2,00%	2014	
		559 000\$	2,50%	2015	
		4 578 000\$	3,00%	2016	

ATTENDU QUE l'offre provenant de Financière Banque Nationale inc. s'est avérée la plus avantageuse.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE l'émission d'obligations au montant de 6 743 000 \$ de la Ville de Brownsburg-Chatham soit adjugée à Financière Banque Nationale inc.



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission.

QUE monsieur Georges Diné, Maire et monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim, soient autorisés à signer les obligations couvertes par la présente émission, soit une obligation par échéance.

QUE CDS agisse à titre d'agent d'inscription en compte, d'agent détenteur de l'obligation, d'agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, le conseil autorise CDS à agir à titre d'agent financier authentificateur, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits pré-autorisés destiné aux entreprises ».

Adopté à l'unanimité

11-10-280

### **RÉSOLUTION DE CONCORDANCE - RÉSULTAT DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS : NUMÉROS : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 ET 162-2010. – MANDAT DE SIGNATURES**

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Brownsburg-Chatham souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, un montant total de 6 743 000 \$;

<b>RÈGLEMENTS D'EMPRUNT #</b>	<b>POUR UN MONTANT DE \$</b>
022-2001 (Camion incendie)	111 100 \$
089-2005 (La Branche)	145 500 \$
093-2005 (Trottoirs rue des Érables)	15 300 \$
094-2005 (St-Philippe)	50 300 \$
106-2006 (Travaux camping)	335 200 \$
108-2006 (Parc de véhicules)	79 400 \$
111-2006 (Travaux ch. Dalesville-Vachon)	1 027 900 \$
155-2010 (Pelle sur roues)	215 100 \$
162-2010 (Réhabilitation, eau, égout etc.)	3 587 000 \$
176-2011 (Resto-Bistro du Parc)	260 000 \$
177-2011 (Quai et débarcadère Marina)	170 000 \$

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

235-95 (Usine eau potable)	570 300 \$
236-95 (Travaux rue St-Joseph)	35 100 \$
250-98 (Assainissement eau)	140 800 \$
<b>TOTAL</b>	<b>6 743 000 \$</b>

ATTENDU QUE, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu:

QUE les règlements d'emprunt indiqués précédemment soient amendés, s'il y a lieu, afin qu'ils soient conformes à ce qui est stipulé ci-dessous, et ce, en ce qui a trait au montant d'obligations spécifié antérieurement en regard desdits règlements compris dans l'émission de 6 743 000 \$.

QUE les obligations, soit une obligation par échéance, soient datées du 18 octobre 2011.

QUE ces obligations soient immatriculées au nom de Services de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et soient déposées auprès de CDS.

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS.

QUE pour effectuer les paiements aux adhérents par des transferts électroniques de fonds, CDS soit autorisée à faire des prélèvements directs, pour le paiement du principal et des intérêts, dans le compte de l'institution financière suivante : Caisse Desjardins d'Argenteuil 570, rue Principale, Lachute (Québec) J8H 1Y7.

QUE les intérêts soient payables semi-annuellement, le 18 avril et le 18 octobre de chaque année.

QUE les obligations ne soient pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7);

QUE les obligations soient signées par le monsieur Georges Diné, Maire, et monsieur René Tousignant, Directeur général, trésorier et greffier par intérim.

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité

11-10-281

**RÉSOLUTION DE COURTE ÉCHÉANCE - RÉSULTAT DU FINANCEMENT DES RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 ET 162-2010.**

ATTENDU QUE pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 743 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010, la Ville de Brownsburg-Chatham doit émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE, pour réaliser l'emprunt au montant total de 6 743 000 \$, effectué en vertu des règlements numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006, 111-2006, 236-95, 250-98, 022-2001, 176-2011, 177-2011, 155-2010 et 162-2010, la Ville de Brownsburg-Chatham émette des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

**cinq (5) ans** (à compter du 18 octobre 2011); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2017 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour les règlements d'emprunt numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005, 106-2006, 111-2006, 250-98, 176-2011, 155-2010 et 162-2010, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adopté à l'unanimité

11-10-282

**RÉSOLUTION PROLONGATION - RÈGLEMENTS D'EMPRUNTS NUMÉROS : 089-2005, 093-2005, 094-2005, 108-2006, 235-95, 106-2006 ET 111-2006.**

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire se prévaloir des dispositions de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (L.R.Q., c. D-7), qui prévoit que le terme original d'un emprunt peut être prolongé d'au plus douze (12) mois lors de chaque émission de nouvelles obligations;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham avait le 27 juin 2011, un montant de 290 500 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 439 200 \$, pour des périodes de 2 ans, 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 089-2005, 093-2005, 094-2005 et 108-2006;

ATTENDU QUE la Ville de Brownsburg-Chatham aura le 13 octobre 2011, un montant de 1 686 000 \$ à renouveler, sur un emprunt original de 2 233 000 \$, pour des périodes de 5 ans et 15 ans, en vertu des règlements d'emprunt numéros 235-95, 106-2006 et 111-2006;

ATTENDU QUE ledit renouvellement n'a pas été effectué à la date prévue;

ATTENDU QUE l'émission d'obligations qui comprendra ledit renouvellement soit datée du 18 octobre 2011;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham emprunte 290 500 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 3 mois et 21 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham emprunte 1 686 000 \$ par obligations en renouvellement d'une émission d'obligations (ou de billets), pour un terme additionnel de 5 jours au terme original des règlements mentionnés plus haut.

Adoptée à l'unanimité

11-10-283

### **RENOUVELLEMENT POUR UN (1) AN – ASSURANCES COLLECTIVES – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU'en juin 2007, le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham, par sa résolution numéro 07-06-224, accordait un contrat d'assurances collectives à « *Desjardins Sécurité financière* » pour l'année 2007-2008;

CONSIDÉRANT QUE le contrat a été renouvelé pour les années 2008-2009 et 2009-2010;

CONSIDÉRANT l'article 573.1.2 de la *Loi sur les Cités et Villes* qui permet de prolonger un contrat d'assurance pour un maximum de 5 ans;

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement présentée par « *Desjardins Sécurité financière* » pour la période débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2011 avec une variation moyenne de -3.5%;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations;

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte les conditions de renouvellement pour la période débutant le 1<sup>er</sup> novembre 2011 suivant la proposition reçue soit :

### TARIFICATION DE RENOUVELLEMENT

Preneur: VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM  
 Numéro de contrat: Q694  
 Date effective: 1 novembre 2011

GARANTIES	VOLUMES	ACTUELS		PROPOSÉS		%
		TAUX	PRIMES	TAUX	PRIMES	
<i>VIE de l'adhérent (/ 1 000 \$)</i>						
- Toutes les catégories	1 960 000	0,275 \$	539,00 \$	0,262 \$	513,52 \$	-4,7%
<i>DMA de l'adhérent (/ 1 000 \$)</i>						
- Toutes les catégories	1 960 000	0,040 \$	78,40 \$	0,043 \$	84,28 \$	7,5%
<i>VIE des personnes à charge (par famille)</i>						
- Toutes les catégories	15	2,95 \$	44,25 \$	2,85 \$	42,75 \$	-3,4%
<i>SALAIRE COURTE DURÉE (/ 10\$)</i>						
- Cat 2, 3, 4 et 753	20 941	2,459 \$	5 149,39 \$	2,363 \$	4 948,36 \$	-3,9%
<i>SALAIRE LONGUE DURÉE</i>						
- Cat 2, 3, 4 et 753 (/ 100\$)	99 502	4,637 \$	4 613,91 \$	4,216 \$	4 195,00 \$	-9,1%
<i>ASSURANCE ACCIDENT-MALADIE</i>						
- Toutes les catégories						
individuelle	18	72,48 \$	1 304,64 \$	88,00 \$	1 584,00 \$	21,4%
familiale	11	214,20 \$	2 356,20 \$	260,06 \$	2 860,66 \$	21,4%
monoparentale	2	161,31 \$	322,62 \$	195,85 \$	391,70 \$	21,4%
<i>FRAIS DENTAIRES</i>						
- Cat 2, 3, 4 et 753						
individuelle	17	30,71 \$	522,07 \$	37,64 \$	639,88 \$	22,6%
familiale	11	84,64 \$	931,04 \$	103,73 \$	1 141,03 \$	22,6%
monoparentale	2	59,25 \$	118,50 \$	72,62 \$	145,24 \$	22,6%
<i>Primes Mensuelles Totales:</i>			15 980,02 \$		16 546,42 \$	
<i>Primes Annuelles Totales:</i>			191 760,24 \$		198 557,04 \$	
<i>Changement en %:</i>					3,5%	
<i>(n'inclut pas la taxe provinciale)</i>						

Tarification révisée le 08/09/11

Adoptée à l'unanimité

MOTION

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-03-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 157-2010 AYANT POUR OBJET LA DÉLÉGATION D'AUTORISATION DE DÉPENSES**

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-10-284

**NOMINATION D'UN (1) REPRÉSENTANT DE LA VILLE  
À LA RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL /  
DEUX-MONTAGNES AINSI QUE D'UN (1) SUBSTITUT**

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 3.3 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer un (1) représentant pour siéger comme membre du conseil d'administration de la régie ;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de l'article 3.4 de l'entente, les municipalités, parties à l'entente, doivent nommer un (1) représentant substitut qui est chargé de remplacer le représentant lorsque ce dernier ne peut assister à une séance du conseil d'administration de la régie ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham nomme monsieur le Maire, Georges Dinel, à titre de représentant et monsieur le conseiller Louis Quevillon, à titre de représentant substitut pour siéger comme membre du conseil d'administration de la *Régie Intermunicipale Argenteuil / Deux-Montagnes*, et ce, jusqu'à ce qu'il en soit décidé autrement par résolution.

QUE le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, soit, au besoin, présent à ce comité.

Adoptée à l'unanimité

11-10-285

**NOMINATION D'UN SUBSTITUT DU MAIRE AU  
CONSEIL DE LA MRC D'ARGENTEUIL**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un substitut au Maire au conseil de la MRC d'Argenteuil ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont d'avis que la personne qui occupe le poste de maire suppléant soit nommée comme substitut au Maire au conseil de la MRC d'Argenteuil ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le maire suppléant soit nommé, le cas échéant, à titre de substitut au conseil de la MRC d'Argenteuil.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-10-286

**DOSSIER « PERCEPTION DE TAXES » -  
AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE POUR  
NON PAIEMENT DE TAXES ET NOMINATION D'UN  
REPRÉSENTANT DE LA VILLE POUR ACQUÉRIR DES  
IMMEUBLES, LE CAS ÉCHÉANT, LORS DE LADITE  
VENTE – DATE PRÉVUE : LE 23 NOVEMBRE 2011**

CONSIDÉRANT QUE plusieurs dossiers sont présentement en défaut concernant le paiement de leurs taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs démarches sont déjà été entreprises par la Ville afin de percevoir les sommes dues en taxes municipales ainsi qu'en arrérages, lesquelles n'ont donné aucun résultat;

CONSIDÉRANT la prescription applicable au niveau de la perception des taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de prendre certains recours afin de récupérer les sommes dues à la Ville, notamment par la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes* permet à la Ville d'enchérir et d'acquérir les immeubles mis en vente pour taxes municipales ou scolaires et d'autoriser une personne pour ce faire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, soit monsieur René Tousignant, à prendre les mesures nécessaires dans les dossiers matricules dont le détail de la liste des comptes à recevoir est joint en annexe, et ce, afin de procéder à la vente des immeubles concernés pour non paiement de taxes, le 23 novembre 2011.

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'assistante-trésorière, madame Josée Turpin, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non paiement de taxes prévue le 23 novembre 2011 à 10 heures, le tout suivant l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

Adoptée à l'unanimité

11-10-287

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA  
GUIGNOLÉE 2011 – SECTEUR BROWNSBURG**

CONSIDÉRANT la demande effectuée le 22 septembre 2011 par le Comité organisateur de la Guignolée 2011;

CONSIDÉRANT QUE cet événement annuel permet de soutenir des familles dans le besoin sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du rapport de service soumis par le Directeur général, trésorier et greffier par intérim, monsieur René Tousignant, ainsi que de ses recommandations ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le Comité organisateur de la Guignolée 2011 à tenir son événement, le 10 décembre 2011, à l'intersection de la rue des Érables et de la rue Principale.

QUE la population soit invitée à donner généreusement à cette activité.

QUE les organisateurs soient informés qu'ils doivent obtenir l'autorisation du ministère des Transports du Québec (MTQ) puisqu'il s'agit d'une route provinciale.

Adoptée à l'unanimité

### **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179-01-2011 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 179-2011, DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT AU MONTANT DE 2 400 000 \$, AUX RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET L'INSTALLATION DE BORNE SÈCHE, L'AGRANDISSEMENT ET LA MISE AUX NORMES DE LA CAPACITÉ DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE, LA MISE AUX NORMES DES STATIONS DE POMPAGE #1 ET #2 TELS QUE PROGRAMMÉS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION (PTI) 2011-2012-2013, ADOPTÉ PAR LA RÉOLUTION NUMÉRO 09-12-514 DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 21 DÉCEMBRE 2010.**

### **RESSOURCES HUMAINES**

11-10-288

**ENTÉRINER L'EMBAUCHE D'UN COMMIS AUX PRÊTS À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE POUR UN REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MALADIE – ENTENTE AVEC LE SYNDICAT ET MANDAT DE SIGNATURES, LE CAS ÉCHÉANT**

CONSIDÉRANT QUE deux (2) employés de la bibliothèque municipale sont en congé de maladie depuis quelques semaines;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'éviter que les employés ne se retrouvent seuls durant les heures de présence au travail;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'entériner l'embauche de Monsieur Marc Cousineau, à titre de commis aux prêts à la bibliothèque municipale, pour un remplacement de congé de maladie ainsi que pour d'occasionnels remplacements par la suite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche temporaire de Monsieur Marc Cousineau, à titre de commis aux prêts en remplacement de l'employé numéro 302-000-436 au taux horaire de 10,44 \$, le tout conformément à la convention collective présentement en vigueur concernant les embauches temporaires.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-289**

### **CONGÉ SANS SOLDE – MONSIEUR STÉPHANE DICAIRE**

CONSIDÉRANT la demande de congé sans solde de Monsieur Stéphane Dicaire une période d'une année, soit du 14 octobre 2011 au 13 octobre 2012;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du directeur du Service des travaux publics et du directeur général, trésorier et greffier par intérim;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accorde à cet employé une période de congé sans solde d'une année, sans retour possible au service des travaux publics de la Ville avant le 13 octobre 2012;

QU'il conserve son ancienneté actuelle mais sans en accumulée d'autre durant son année en congé sans solde;

QU'il peut, durant son congé sans solde, cotiser sa part au régime de retraite de la Ville sans recevoir la part de la Ville durant cette période;

QU'il devra signifier son intention de retour ou de non retour à la Ville, au moins 45 jours avant la date prévue de la fin de son congé sans solde.

QUE les bénéfices de la convention collective en vigueur seront interrompus durant toute la période de son congé sans solde.

Adoptée à l'unanimité

# ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

## **LOISIRS & CULTURES**

### **11-10-290      AUTORISATION      D'EMBAUCHE      DE      DEUX SURVEILLANTS DE PATINOIRES POUR UN TOTAL DE 46 HEURES PAR SEMAINE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire offrir un service de patinoire à ses citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham désire avoir des pavillons propres, accueillants et accessibles durant les heures d'ouvertures des patinoires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Brownsburg-Chatham, désire réduire l'impact du vandalisme sur ses installations;

CONSIDÉRANT QUE les employés réguliers de la Ville ne peuvent combler les besoins de déneigement et d'entretien des patinoires et pavillons en dehors de leurs heures régulières;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'embauche de (2) deux employés (au taux horaire établi selon la résolution 11-02-033) comme surveillants pour un total de 46 heures par semaine, et ce, dès l'ouverture des patinoires.

QUE le Conseil municipal s'engage à reporter ces embauches pour l'année 2012 jusqu'à la fermeture des patinoires.

QUE le Conseil municipal prévoit un montant de 2000 \$ provenant du budget (Patinoires extérieures – *Poste budgétaire* 02-711-00-141) pour les fins de l'année 2011.

Adoptée à l'unanimité

## **URBANISME ET ENVIRONNEMENT**

### **11-10-291      ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NUMÉRO 181-2011**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance du 1<sup>er</sup> août 2011;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été adopté par résolution à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> août 2011 ;

ATTENDU QU'une consultation publique s'est tenue le 6 septembre 2011 à 18h30, au centre communautaire Louis-Renaud situé au 270, route du Canton, Brownsburg-Chatham,

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

afin de présenter le projet de règlement, le tout conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté par le Conseil municipal à la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 septembre 2011 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'établir une réglementation quant aux usages conditionnels;

ATTENDU QU'il y a lieu de permettre certains usages en certains lieux;

ATTENDU QUE l'implantation de tours de télécommunications rencontre la définition d'un usage conditionnel;

ATTENDU QUE des copies dudit projet de règlement étaient disponibles pour consultation ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à la lecture ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de Brownsburg-Chatham adopte le Règlement numéro 181-2011 sur les usages conditionnels.

Adoptée à l'unanimité

### **MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER SERGE RIENDEAU QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL AU COMMERCE DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-224**

11-10-292

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-03-2011 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 058-2003 CONCERNANT LE ZONAGE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM ET SES PLANS, TEL QUE DÉJÀ AMENDÉ, AFIN DE PERMETTRE UN USAGE ADDITIONNEL AU COMMERCE DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-224**

ATTENDU QU'un avis de motion est déposé par le Conseil municipal à la séance ordinaire du 3 octobre 2011;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement est initiée afin de permettre qu'un usage additionnel à un usage principal commercial soit autorisé dans la zone centre-ville Cv-224;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE qu'un usage additionnel à un usage principal commercial est autorisé à la condition que cet usage additionnel soit autorisé dans la zone comme usage principal;

ATTENDU QUE la zone visée par la requête est localisée dans le périmètre du centre-ville;

ATTENDU QUE cette requête s'inscrit dans la démarche de revitalisation et de relance économique du centre-ville;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

#### **ARTICLE 1**

Le Règlement numéro 058-2003 concernant le zonage sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham et ses plans, tel que déjà amendé, est modifié à la grille des spécifications des usages et des normes visée à son article 18, en ajoutant à la grille de la zone centre-ville Cv-224, un énoncé sous l'onglet «Dispositions spéciales» au point (7), à la suite de la note (6), le libellé suivant :

« (7) art. 34 Usages additionnels au commerce »

Le «(7)» apparaît à la grille sous les usages de commerce autorisés.

Le tout tel que montré à l'annexe «1», joint à ce règlement pour en faire partie intégrante comme si décrit au long.

#### **ARTICLE 2**

Le présent règlement entre vigueur conformément à la loi.

---

Georges Diné  
Maire

---

René Tousignant  
Directeur général, trésorier  
et greffier par intérim

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion : 3 octobre 2011  
Adoption du projet : 3 octobre 2011  
Adoption du 2<sup>e</sup> projet :  
Approbation de la MRC :  
Entrée en vigueur :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

**11-10-293           RENOUVELLEMENT DU MANDAT D'UN MEMBRE DU  
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)**

ATTENDU l'adoption du Règlement numéro 173-2011 constituant un nouveau Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et abrogeant les règlements numéro 042-2002 et le règlement numéro 067-2003;

ATTENDU qu'il y a lieu de renouveler le mandat d'un (1) membre dudit comité, le mandat du membre venu à échéance en juillet 2011 ;

ATTENDU que le membre a manifesté son intérêt à demeurer au sein de ce comité et que son mandat soit renouvelé tel que prescrit au règlement ainsi monsieur Yvan Caron désire poursuivre son implication au sein du comité;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande que le mandat de monsieur Yvan Caron comme membre du Comité consultatif d'urbanisme soit renouvelé et ce, pour une durée de 2 ans ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte de renouveler le mandat de monsieur Yvan Caron et ce, pour une durée de 2 ans.

Adopté à l'unanimité

**11-10-294           DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-012 –  
518, RUE SAINT-PATRICK – MONSIEUR JACQUES  
ROBERTSON**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-012 présentée par monsieur Jacques Robertson pour la propriété située au 518, rue Saint-Patrick, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 78,10 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 60,00 mètres carrés, tel que prescrit pour un garage détaché lié à une habitation et situé dans un périmètre d'urbanisation;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Croquis d'implantation démontrant le garage détaché projeté;
- Croquis du garage détaché projeté préparé par le requérant;
- Certificat de localisation et son plan préparés par monsieur Gilles Madore, arpenteur-géomètre, sous sa minute 10212, sous son dossier 6048, en date du 28 juin 1995.

ATTENDU QUE la présente requête vise l'implantation d'un garage détaché dont les dimensions sont importantes (superficie);

ATTENDU QUE la propriété est située dans le périmètre d'urbanisation de Brownsburg;

ATTENDU QUE le garage détaché projeté aurait une dimension semblable à celle de la résidence;

ATTENDU QUE les membres ont pris connaissance de la réglementation relative au garage détaché dans un périmètre d'urbanisation de municipalités avoisinantes;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, il serait inopportun de permettre un garage détaché privé de si grandes dimensions dans le périmètre d'urbanisation;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure pourra causer un préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande va à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

ATTENDU QUE Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal de refuser la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-012 présentée par monsieur Jacques Robertson, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 518, rue Saint-Patrick, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 78,10 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 60,00 mètres carrés .

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Serge Riendeau, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham refuse la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-012 présentée par monsieur Jacques Robertson, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 518, rue Saint-Patrick, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser un garage détaché privé d'une superficie de 78,10 mètres carrés au lieu d'une superficie maximale de 60,00 mètres carrés.

Adoptée à l'unanimité

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

11-10-295

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-013 – 304, RUE ELMWOOD – MADAME LOUISE LAVOIE**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-013 présentée par madame Louise Lavoie pour la propriété située au 304, rue Elmwood, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser :

- Un spa en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Un gazébo en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Une clôture avant d'une hauteur de 1,55 mètre au lieu de 1,25 mètre (côté Elmwood et côté Rosedale) et une pergola d'une hauteur de 2,13 mètres placée en diagonale à la croisée des 2 clôtures.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Croquis d'implantation montrant les aménagements projetés;

ATTENDU QUE cette requête vise :

- l'aménagement d'un spa en cour avant secondaire (rue Rosedale);
- la réfection de la clôture en cour avant (rue Elmwood) et la réfection d'un gazébo en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) (ces derniers aménagements identifiés sont déjà existants);
- l'implantation d'une pergola placée en diagonale à la croisée des 2 clôtures comme élément décoratif.

ATTENDU QUE la présente requête est déposée en raison de la problématique d'aménagement du terrain étant un lot d'angle se trouvant à la croisée des rues Elmwood et Rosedale;

ATTENDU QU'un lot d'angle possède une cour avant donnant sur chacune des rues qui le borde;

ATTENDU QUE la localisation de la résidence sur le terrain visé fait en sorte que presque la totalité des aménagements projetés sont en cour avant;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-013 présentée par madame Louise Lavoie, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 304, rue Elmwood, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

- Un spa en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Un gazébo en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Une clôture avant d'une hauteur de 1,55 mètre au lieu de 1,25 mètre (côté Elmwood et côté Rosedale) et une pergola d'une hauteur de 2,13 mètres placée en diagonale à la croisée des 2 clôtures.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-013 présentée par madame Louise Lavoie, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement au 304, rue Elmwood, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser :

- Un spa en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Un gazébo en cour avant secondaire (côté rue Rosedale) au lieu d'être en cour latérale ou arrière;
- Une clôture avant d'une hauteur de 1,55 mètre au lieu de 1,25 mètre (côté Elmwood et côté Rosedale) et une pergola d'une hauteur de 2,13 mètres placée en diagonale à la croisée des 2 clôtures.

Le tout tel que prescrit à la réglementation.

Adoptée à l'unanimité

11-10-296

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-014 –  
6, RUE CADIEUX – MONSIEUR JEAN-GUY COURCY**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-014 présentée par monsieur Jean-Guy Courcy pour la propriété située au 6, rue Cadieux, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que la marge arrière du bâtiment principal, partie du garage attenant, soit de 4,30 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation (la partie du bâtiment principal étant la résidence est située à 6,70 et 7,00 mètres de la ligne arrière du lot au lieu de 7,50 mètres);

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :



## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

- Croquis démontrant l'implantation du bâtiment principal sur le lot projet;
- Plan de subdivision des lots 582-251 à 582-254 préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 762, sous son dossier 3799, en date du 28 juillet 2011;
- Plan de localisation d'une propriété appartenant à Jean-Guy Courcy préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous sa minute 11 769, sous son dossier 3799-S-1-11, en date du 10 juillet 2011.

ATTENDU QUE la présente requête vise à régulariser la marge arrière du bâtiment principal sur le nouveau lot d'accueil projeté (lot 582-251);

ATTENDU QUE cette dérogation à la marge arrière est due en raison de l'implantation en diagonale de la résidence sur le terrain;

ATTENDU QUE le lot projeté aura une superficie de 2 009,20 mètres carrés et est situé dans le périmètre d'urbanisation Saint-Philippe est;

ATTENDU QUE cette demande va rendre possible une opération cadastrale visant la subdivision de trois (3) lots donnant sur la rue Lavigne;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-014 présentée par monsieur Jean-Guy Courcy, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 6, rue Cadieux, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la marge arrière du bâtiment principal, partie du garage attenant, soit de 4,30 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. (La partie du bâtiment principal étant la résidence est située à 6,70 et 7,00 mètres de la ligne arrière du lot au lieu de 7,50 mètres).

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller André McNicoll et il est résolu :

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-014 présentée par monsieur Jean-Guy Courcy, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 6, rue Cadieux, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la marge arrière du bâtiment principal, partie du garage attenant, soit de 4,30 mètres au lieu de 7,50 mètres, tel que prescrit à la réglementation. (La partie du bâtiment principal étant la résidence est située à 6,70 et 7,00 mètres de la ligne arrière du lot au lieu de 7,50 mètres).

Adoptée à l'unanimité

11-10-297

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-2011-015 –  
105, CHEMIN DU RUISSEAU – MONSIEUR MICHEL  
ROBILLARD**

ATTENDU la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-015 présentée par monsieur Michel Robillard pour la propriété située au 105, chemin du Ruisseau, à Brownsburg-Chatham;

ATTENDU QUE cette demande vise à autoriser que la résidence, dans sa partie sud-est, soit localisée à 10,70 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (ruisseau) au lieu d'être située à 15,00 mètres. Il y a donc un empiétement dans la bande riveraine de 4,30 mètres;

ATTENDU le dépôt au soutien de cette demande les documents suivants :

- Demande de permis pour la construction émis le 16 décembre 1997;
- Plan de localisation préparé par monsieur Alain Tremblay, arpenteur-géomètre sous sa minute 6268, sous son dossier 5532, en date du 24 avril 1998.

ATTENDU QUE l'implantation de la résidence à 10,70 mètres du cours d'eau (ruisseau) a fait l'objet d'une demande de permis de construction en 1997 et que le permis a été émis;

ATTENDU QUE la bande de protection riveraine liée à un cours d'eau était définie à 15,00 mètres en 1997;

ATTENDU QUE l'acceptation de cette demande de dérogation mineure permettra de rendre le titre de propriété conforme et ainsi de régulariser l'implantation de la résidence relativement à la distance à respecter avec le cours d'eau;

ATTENDU QUE le requérant est de bonne foi;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de dérogation mineure ne causera aucun préjudice au voisinage;

ATTENDU QUE cette demande ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme numéro 071-2004;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-015 présentée par monsieur Michel Robillard, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 105, chemin du Ruisseau, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la résidence, dans sa partie sud-est, soit localisée à 10,70 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (ruisseau) au lieu d'être située à 15,00 mètres. Il y a donc un empiétement dans la bande riveraine de 4,30 mètres.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure numéro DM-2011-015 présentée par monsieur Michel Robillard, visant des dispositions du règlement de zonage numéro 058-2003 relativement à la propriété du 105, chemin du Ruisseau, à Brownsburg-Chatham, dans le but d'autoriser que la résidence, dans sa partie sud-est, soit localisée à 10,70 mètres de la ligne naturelle des hautes eaux (ruisseau) au lieu d'être située à 15,00 mètres. Il y a donc un empiétement dans la bande riveraine de 4,30 mètres.

Adoptée à l'unanimité

11-10-298

### **DEMANDE DE CHANGEMENT DE ZONAGE – PERMETTRE LA DISPOSITION SPÉCIALE D'UN USAGE ADDITIONNEL AU COMMERCE DANS LA ZONE CENTRE-VILLE CV-224 – MONSIEUR JEAN-POL KICINSKI ET MADAME JACINTHE JOLY**

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont analysé les faits et toutes les données suite à la requête de demande de changement de zonage présentée et qui fait l'objet de discussion entre les membres du comité;

ATTENDU QUE la démarche d'amendement vise à permettre l'usage de gîte touristique pour un nombre maximal de 5 chambres en usage additionnel au commerce qui sera exploité au rez-de-chaussée;

ATTENDU QU'à la grille des spécifications des usages et des normes sous l'onglet « Dispositions spéciales » une disposition sera ajoutée afin de permettre l'article 34 du règlement de zonage en vigueur et visant à autoriser les usages additionnels au commerce;

ATTENDU QUE cette disposition permettra que les deux (2) usages soient autorisés dans le même établissement commercial;

ATTENDU QUE, de l'avis du comité, l'acceptation de cette demande de changement de zonage ne causera aucun préjudice au voisinage;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil municipal d'accepter la démarche de demande du changement de zonage présentée par monsieur Jean-Pol Kicinski et madame Jacinthe Joly pour le lot 4 236 009 du cadastre du Québec situé sur la rue des Érables afin de permettre qu'un usage additionnel au commerce soit autorisé dans la zone centre-ville Cv-224.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par monsieur le conseiller Serge Riendeau et il est résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la démarche de demande du changement de zonage présentée par monsieur Jean-Pol Kicinski et madame Jacinthe Joly pour le lot 4 236 009 du cadastre du Québec situé sur la rue des Érables afin de permettre qu'un usage additionnel au commerce soit autorisé dans la zone centre-ville Cv-224.

Adoptée à l'unanimité

11-10-299

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00018 – SUBDIVISION DU LOT 336-4 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM**

ATTENDU QUE monsieur Roger Adam a déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 336-4 du cadastre du canton du Chatham à partir d'une partie du lot 336 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 5051, minute 10 764, en date du 20 septembre 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 336-4 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur la route des Outaouais;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU la recommandation madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller André McNicoll, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

QUE le Conseil municipal accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 11 947,60 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

**11-10-300**

### **CESSION POUR FRAIS DE PARCS ET TERRAINS DE JEUX – DEMANDE DE PERMIS DE LOTISSEMENT NUMÉRO 2011-00019 – SUBDIVISION DU LOT 985-192 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM**

ATTENDU QUE monsieur Alexei Skvortsov et madame Galina Proutskikh ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la subdivision du lot 985-192 à partir du lot distinct 985-43 du cadastre du canton de Chatham et de la partie du lot 985 du cadastre du canton de Chatham. Cette opération cadastrale est montrée sur un plan préparé par René Tousignant, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 6100, minute 10 768, en date du 22 septembre 2011, lequel plan est joint à l'annexe 1;

ATTENDU QUE ce projet d'opération cadastrale vise la création d'un (1) lot distinct 985-192 destiné à la construction d'une résidence unifamiliale située sur le chemin du Lac Lentol;

ATTENDU QUE, selon les termes de l'article 55 du Règlement numéro 059-2003 concernant le lotissement sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham, le Conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs et terrains de jeux exigée en vertu de ce règlement;

ATTENDU QUE la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10%;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Quevillon, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE le Conseil accepte la contrepartie en argent pour cette cession. Sur la base de l'évaluation foncière, la contribution de 10% en argent représente un montant de 1 300,50 \$. Le détail de cette contribution est montré à la section «Renseignements comptables» du permis de lotissement visé, joint à l'annexe 2.

Adoptée à l'unanimité

***Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham***

11-10-301

**DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) AFIN DE PERMETTRE LA SUBDIVISION ET L'ALIÉNATION D'UNE SUPERFICIE DE 5 000,00 MÈTRES CARRÉS DE LA PARTIE DU LOT 179 DU CADASTRE DU CANTON DE CHATHAM SITUÉ SUR LE CHEMIN DE LA RIVIÈRE-DU-NORD**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le demandeur monsieur Ross W. Graham afin de permettre la subdivision et l'aliénation d'une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham;

CONSIDÉRANT QUE les lots sont situés dans la zone agricole Ag-167;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de faire une demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) étant donné la localisation dans la zone agricole permanente;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire, monsieur Graham, possède cette propriété suite à une déclaration de transmission de madame Mildred Edna Sly;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est retraité et qu'il loue la terre depuis plusieurs années pour l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE compte tenu qu'en aucun moment les propriétaires de la terre n'ont exercé leur droit de subdiviser la terre sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés, le présent propriétaire en fait la demande;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite détacher les deux (2) résidences de la propriété agricole advenant que le locataire souhaite l'acquérir sans maison construite;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur souhaite détacher une parcelle de la terre sur une superficie de 5 000,00 mètres carrés car il s'agit de la superficie minimale exigée par la réglementation municipale et pour conserver la plus grande superficie possible pour l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QUE le père du demandeur a déjà obtenu une reconnaissance de droits de la Commission pour construire la 2<sup>e</sup> résidence suite à une déclaration envoyée en vertu de l'article 40 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE dans ce cas, la Ville acceptera le nombre de deux (2) bâtiments principaux sur cette propriété pour favoriser l'exploitation agricole d'une superficie maximale;

CONSIDÉRANT QUE le dossier sera soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC d'Argenteuil pour approbation;

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

CONSIDÉRANT QUE le présent appui sera signifié également à la Commission de protection du territoire agricole du Québec conformément à l'article 58 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE malgré l'acceptation par résolution du projet, le propriétaire devra fournir tous les documents exigés par la réglementation;

ATTENDU la recommandation de madame Danielle Cyr, urbaniste et directrice du Service de l'urbanisme :

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau, appuyé par monsieur le conseiller Richard Boyer et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham appuie la demande d'autorisation auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) afin de permettre la subdivision et l'aliénation d'une superficie de 5 000,00 mètres carrés de la partie du lot 179 du cadastre du canton de Chatham situé sur le chemin de la Rivière-du-nord.

Adoptée à l'unanimité

### **TRAVAUX PUBLICS (*Équipements et infrastructures hygiène du milieu*)**

11-10-302

#### **DOSSIER « CHEMIN VOKEY » - RENOUVELLEMENT DE CONTRAT DE DÉNEIGEMENT, LE CAS ÉCHÉANT – AUTORISATION ET MANDAT DE SIGNATURES**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au renouvellement du contrat de déneigement du chemin Vokey pour la présente saison hivernale;

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission auprès d'entrepreneurs en déneigement de la région, une seule entreprise est intéressée par les travaux de déneigement demandés, ainsi les coûts de déneigement proposés pour ledit chemin Vokey, à savoir :

- Saison hivernale 2011-2012  
2 200 \$, plus les taxes applicables.

CONSIDÉRANT QUE les autres clauses dudit contrat demeurent inchangées et continuent de s'appliquer jusqu'à ce que madame Vokey dispose de sa résidence (don, cession, vente, décès, et cetera.);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

## *Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham*

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le renouvellement du contrat de déneigement du chemin Vokey pour la saison hivernale 2011-2012, au coût de 2 200 \$, plus les taxes applicables auprès de les Entreprises Carl Séguin enr.

QUE toutes les autres clauses du contrat signé le 10 septembre 2003 demeurent inchangées et continuent de s'appliquer jusqu'à ce que madame Vokey dispose de sa résidence (don, cession, vente, décès, et cetera.).

Adoptée à l'unanimité

11-10-303

### **AUTORISATION DE PAIEMENT – HONORAIRES PROFESSIONNELS – PLANS ET DEVIS – RÉFECTION DES STATIONS DE POMPAGE 1 ET 2**

CONSIDÉRANT les mandats donnés à la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens et associés » (LBHA), depuis les deux (2) dernières années relativement à la mise aux normes de notre réseau d'aqueduc et d'égout sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

CONSIDÉRANT l'état avancé de désuétude des deux (2) stations de pompages qui collectent les eaux usées du secteur de Saint-Philippe;

CONSIDÉRANT QUE selon le Programme triennal d'immobilisation (PTI) 2011-2012-2013, il est prévu de débiter les démarches de plans et devis pour le processus d'appel d'offres public relativement à la réfection des stations de pompage;

CONSIDÉRANT le rapport préliminaire produit par la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA), en ce sens, en novembre 2010, portant le numéro OS-GC-10379;

CONSIDÉRANT la note d'honoraires professionnels reçue au montant de 5 696,25 \$, incluant les taxes applicables, de la firme d'ingénieur « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA), représentant 25 % des travaux totaux;

CONSIDÉRANT QUE le mandat, savoir :

- Établir les débits à pomper;
- Préparer les plans et devis pour chacune des stations de pompages;
- Préparer les documents d'appel d'offres;
- Analyser les soumissions suite au processus;
- Recommandation au Conseil municipal pour le choix de l'entrepreneur suite à l'analyse des soumissions.

CONSIDÉRANT QUE le contrat est donné de gré à gré sous la résolution numéro 11-05-146;



## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Claude Lalonde et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le paiement des honoraires professionnels, selon la note d'honoraires, au montant de 5 696,25 \$, incluant toutes les taxes applicables, auprès de la firme « Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés » (LBHA).

Adoptée à l'unanimité

**11-10-304**

### **AUTORISATION DE MANDAT POUR PROCÉDER AU NETTOYAGE DE TOUTES LES LIGNES D'ÉGOUT SUR LE TERRITOIRE DESSERVI DE LA VILLE DE BROWNSBURG-CHATHAM**

CONSIDÉRANT QU'À l'automne, il y a lieu d'effectuer le nettoyage des conduites d'égout afin d'éviter des situations problématiques lors de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage de cette nature est fait de façon préventive et est fortement recommandée;

CONSIDÉRANT QUE si nous attendons au printemps, des dommages sont susceptibles de survenir à tous moments ;

CONSIDÉRANT QUE les frais reliés à ces nettoyages sont proposés en tarification horaire par les entreprises spécialisées dans le domaine;

CONSIDÉRANT QUE par les années passées, les frais relatifs à des tels travaux tournaient autour de 9500,00\$ taxes incluses ;

CONSIDÉRANT QUE suite à une recherche de prix, il s'avère que l'entreprise Chalifoux Sani-Laurentides est celle qui offre le meilleur tarif horaire et en est une qui connaît déjà bien le territoire desservi présent sur le territoire de la Ville de Brownsburg-Chatham;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham autorise le nettoyage des lignes d'égout auprès de l'entreprise Chalifoux Sani-Laurentides, pour un montant maximal, toutes taxes applicables incluses, de 9500,00\$.

Adoptée à l'unanimité

**MOTION**

**AVIS DE MOTION EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RICHARD BOYER QU'À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE, IL ADOPTERA OU FERA ADOPTER LE RÈGLEMENT NUMÉRO \_\_\_\_-2011 CONCERNANT L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES ÉPINETTES**

## ***Procès-verbal du Conseil municipal de la Ville de Brownsburg-Chatham***

### **INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

11-10-305

#### **AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DIVERS À MÊME LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 125-2007 POUR L'ACHAT D'UN PARC DE VÉHICULES**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'acquisition d'un camion d'urgence, de nouveaux équipements doivent être achetés afin d'équiper ce dernier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'achat de divers équipements, à savoir :

- Une scie à chaîne «Cutter Edge» 16" au montant de 2 835,00 \$, plus toutes taxes applicables;
- Une chaîne 16" carbure «Bullet», au montant de 335,00 \$, plus toutes taxes applicables;
- Une lame au carbure 14" tout usage au montant de 193,05 \$, plus toutes taxes applicables;
- Une lame diamant 14" «Black Lightning Cutter» au montant de 245,00 \$ plus toutes taxes applicables;
- Quatre (4) casques «Predator Full Cut» au montant de 59,00 \$ chacun, plus toutes taxes applicables;
- Un habit «Ice Commander, Universel» au montant de 778,00 \$, plus toutes taxes applicables;
- Dix (10) cylindres carbone 30 min. au montant de 695,00 \$ chacun, plus toutes taxes applicables;
- Une rampe de sauvetage sur glace et son équipement au montant de 6 900,00 \$, plus toutes taxes applicables;
- 

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Louis Quevillon et il est résolu :

QUE la Ville de Brownsburg-Chatham autorise l'achat de ces divers équipements au montant total de 19 178,00 \$, plus toutes taxes applicables.

QUE le coût de ces divers achats est payé à même le règlement d'emprunt numéro 125-2007 pour l'achat d'un Parc de véhicules.

Adoptée à l'unanimité

**CORRESPONDANCE :** Aucune question n'est soulevée relativement à la liste de correspondance.

**DOSSIERS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VARIA**

**Procès-verbal du Conseil municipal de la  
Ville de Brownsburg-Chatham**

**2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

*De 19h45 à 20h10 : Des contribuables posent des questions sur différents dossiers et monsieur le Maire, Georges Dinel, leur répond.*

**11-10-306 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

À 20h10, il est proposé par monsieur le conseiller Richard Boyer, appuyé par madame la conseillère Paule Blain Clotteau et il est résolu :

QUE la présente séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

---

Georges Dinel,  
Maire

---

Monsieur René Tousignant, M.A.P.  
Directeur général, trésorier et  
greffier par intérim